

CONCLUSION

La session devait se terminer le 15 décembre, mais elle a été prolongée de 48 heures, afin de permettre l'examen de tous les points de l'ordre du jour. Tout en déplorant les discussions oiseuses de questions purement politiques ne relevant pas de l'Unesco, les délégués canadiens se sont dits convaincus que la Conférence se soldait en somme par de belles réussites.

Les États membres semblent avoir pris nettement conscience du rôle important de l'Unesco et être disposés à l'appuyer avec fermeté. Les succès répétés de l'Unesco dans tant de domaines – surtout dans celui de l'éducation – prouvent que les accusations qu'elle se complait dans des projets nébuleux ne sont pas fondées. L'Unesco se préoccupe surtout de projets urgents ou importants et son programme, fermement tracé, demeure assez souple pour lui permettre d'y insérer toute nouvelle proposition positive. Ainsi l'Unesco édifie l'avenir en partant de programmes importants, en coordonnant ses projets avec les vastes programmes de développement économique et social, grâce aux services d'un Secrétariat riche d'expérience, à des ressources permettant de répondre aux desiderata de la Conférence et de contribuer au règlement de certaines crises (comme celle du Congo l'été dernier). L'Unesco mérite la collaboration et l'appui de tous les États membres, qui par contre ne doivent pas craindre, bien entendu, de formuler des critiques. Nombre de projets et de méthodes de l'Unesco peuvent être modifiés ou améliorés. Il nous appartient de travailler à cette amélioration et de favoriser ses initiatives louables.

Le Canada, de l'avis de ses délégués, servira ses propres intérêts en participant avec ardeur et de façon positive à la réalisation des buts de l'Unesco. Mais pour retirer tous les avantages possibles de sa collaboration dans cet important organisme international, notre pays devra associer aux responsabilités gouvernementales la participation active de la Commission nationale pour l'Unesco et de chacun de ses membres.

On peut s'attendre que la douzième session de la Conférence générale soit très importante; les délégués anciens et nouveaux pourront analyser les tendances qui se sont fait jour pendant la session précédente, et prendre des décisions qui orienteront la politique future de l'Unesco. Les délégués canadiens à la onzième session espèrent que leur pays pourra jouer un rôle utile dans cette orientation.

C'est pourquoi, tenant compte du mandat de la Commission nationale et pour que le gouvernement puisse se renseigner dans les domaines ne relevant pas normalement de sa compétence, la délégation canadienne suggère que la Commission analyse de près le programme de l'Unesco et recommande l'élimination des points secondaires, en veillant à la sauvegarde de l'essentiel. La Commission pourrait rédiger des recommandations utiles et trouver les moyens par lesquels les Canadiens profiteraient davantage de l'activité de l'Unesco et participeraient plus efficacement à ses initiatives. Ce n'est pas là une tâche impossible pour un organisme dont les membres éminents représentent tous les secteurs que visent les programmes de l'Unesco.

La délégation canadienne souhaiterait que le Canada formule des recommandations en matière d'administration, de budget et de procédure.

Elle estime que la complexité même de la tâche de l'Unesco exige la désignation des représentants bien avant l'ouverture de la Conférence; ceux-ci